

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 12 Décembre 2023

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, André REVOL, Robert AIMONETTI

Date de convocation :
05/12/2023

Date d'affichage :
14/12/2023

Vote :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Luc GUSTA
Alain THORIN donne pouvoir à Jessy VAUCHEL
Renée VERBO donne pouvoir à Annick ARNOLD

Excusés :

Guillaume ROLAND (problème de train)

Secrétaire de séance :

Madame Céline BUCLON

**20231212 – 04 – FINANCES – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE**

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Madame SOLER rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A	B	SOLDE= CALCUL	C	DEMANDE D'AUTORISATION L1612-1
Budget dépenses d'investissement 2023	Remboursement Capital 2023 (prévision)	(A-B)*25%	Restes à réaliser 2022	Crédit à ventiler
1 715 935€	270 000	361 483	250 535€	110 948€

Soit la répartition suivante par chapitre :

- Chapitre 20 2 000,00
- Chapitre 21 5 000,00€
- Chapitre 23 103 948,00€



Total : 110 948,00€

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 110948€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 110 948€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Céline BUCLON

Le Maire,
Olivier TISSERAND

